

**PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – MOBILISATION DU FONDS DE SOUTIEN
AUX ACTIONS DE DYNAMISATION COMMERCIALE – VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

Monsieur

expose :

La création d'un fonds de soutien à destination des associations de commerçants en vue de cofinancer les actions de dynamisation commerciale a été adoptée par délibération n°2017-19.06-7 en date du Conseil Municipal du 19 juin 2017 puis modifiée par délibération n°2019-25.03-22 en date du Conseil Municipal du 25 mars 2019.

Ce fonds s'adresse aux associations de commerçants qui développent des actions au bénéfice des commerces situés dans le périmètre du centre-historique du Site Patrimonial Remarquable de Montbéliard (SPR).

Sont susceptibles d'être éligibles à cette aide, les actions qui s'inscrivent dans les orientations du plan de référence pour le développement du centre-ville, par une dynamique de conquête de clientèle. Cette aide est fixée à 50% du montant des actions, plafonnée à 10 000 € maximum par action.

C'est ainsi que l'association « CAEM », Commerces Acteurs Economiques de Montbéliard, a déposé une demande de subvention pour les actions suivantes entrant dans le cadre du dispositif :

Date action	Intitulé	Dépense TTC	Aide fixée à 50% du montant des actions, plafonnée à 10 000€ maximum
6 mars – 2 mai	Points doublés	3 724 €	1 862 €
3 avril – 5 juin	Shopping gagnant	8 851 €	4 425 €
17 au 20 avril	Foire expo	696 €	348 €
6 juin	Course GDC	3 800 €	1 900 €
	TOTAL	17 071 €	8 535 €

Conformément au règlement d'attribution de l'aide, approuvé lors du Conseil Municipal du 19 juin 2017, modifié par délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2019, cette action est éligible au fonds d'aide mis en place.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement de subvention d'un montant de 8 535 €